

**OBJET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE
DES FEUX DE SIGNALISATION TRICOLERE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

La Ville compte aujourd'hui près de 130 carrefours équipés de feux tricolores.

Pour d'une part faire face au besoin d'équipements sur les carrefours existants, d'autre part assurer efficacement la maintenance des installations et les interventions urgentes, en appui aux travaux effectués en régie par les Services Techniques de la Ville, il est proposé la passation d'un marché à bons de commande.

Le marché concerne la réalisation des prestations suivantes :

- installation d'équipements de feux tricolores sur les carrefours existants,
- réparations des équipements,
- optimisation des plans de feux aux conditions réelles de circulation.

Le marché sera un marché de prestations de service, à bons de commande, passé sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Il sera en lot unique, avec les montants suivants :

- annuel minimum 100 000,00 € HT,
 soit 108 500,00 € TTC ;
- annuel maximum 300 000,00 € HT,
 soit 325 500,00 € TTC.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2011 ; il sera renouvelable trois fois par reconduction expresse, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

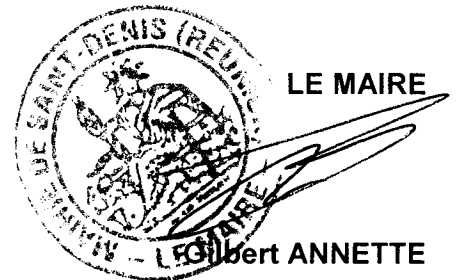
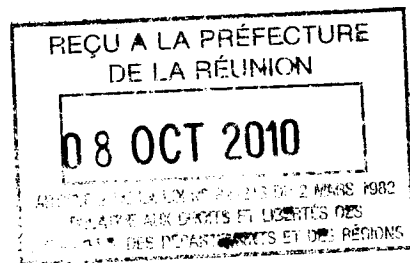
Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet ;

Rapport n° 10/5-32

- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché ;
- 3° de m'autoriser à lancer la consultation, à passer le marché avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s),
- 4° de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE
DES FEUX DE SIGNALISATION TRICOLERE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-32 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de réalisation de travaux d'installation, de maintenance et optimisation des plans de feux, des feux de signalisation tricolore.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché de prestations de service à bons de commande, pour un montant annuel minimum de 100 000,00 € HT (108 500,00 € TTC) et maximum de 300 000,00 € HT (325 500,00 € TTC) ;
- durée : à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2011 ; le marché pourra être renouvelé trois fois par reconduction expresse, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget, au Chapitres 011 et 23, Articles 61523 et 2315.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010



LE MAIRE

Sibert ANNETTE

